

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1413/DGRI Subvention (6.000 euros) à l'Association de la Plume Noire (15e).

**MM. Bruno JULLIARD et Patrick KLUGMAN,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association de la Plume Noire ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros dont 3.000 euros au titre des relations internationales est attribuée à l' Association de la Plume Noire 17, rue du Docteur Jacquemaire Clemenceau 75015 Paris pour l'organisation de la 19e édition du salon du livre et de la Plume Noire.
2014_04290 2014_ 04291 21166

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 3.000 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 ; rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.
- 3.000 euros au titre des relations internationales, ligne la VF 07002, chapitre 65, nature 6574, Fonction 048, Fond 120, CF 07 budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.